



Commune de **B E R T R A N G E**

AVIS AU PUBLIC

Contact : *Tun SCHROEDER*
26 312 336

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° **3A/2021/1833/170** du **19 août 2021** du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, à savoir

L'ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES – TRAVAUX NEUFS, a été autorisée à exploiter d'un appareil de levage mobile à équipement interchangeable MARQUE KOMATSU, type PC55MR-5EO, numéro de construction KMTPC259VMUF40428.

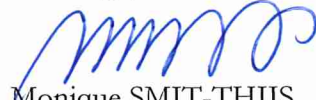
Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.



Commune de **B E R T R A N G E**

Bertrange, le 25 août 2021


Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre ff


Georges FRANCK
Secrétaire


CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.



Commune de **B E R T R A N G E**

Bertrange, le 25 août 2021


Monique SMIT-THIJS
Bourgmestre ff


Georges FRANCK
Secrétaire